



Prendre 2 notaires pour 1 succession ?

Par **Quid500**, le **31/03/2016** à **17:50**

Bonjour à tous,

Suite au décès de notre mère, et afin de défendre au mieux nos intérêts, il nous semble préférable de prendre deux notaires : l'un pour nous les enfants, l'autre pour notre père. Donc, est-il possible de prendre deux notaires (l'un à Paris, l'autre en province) pour une succession ?

Quels seront les frais partagés entre les deux notaires et quels seront les frais propres à chaque notaire ?

Au total, le coût global sera-t-il plus important ? Si oui, dans quelle proportion ?

Merci d'avance pour vos réponses.